

Paris, le 9 décembre 2019

Commission Thiriez : mieux vaut en rire

Depuis quelques mois, une mission sur la réforme de la « haute » fonction publique est confiée à Frédéric Thiriez, ancien président de la Ligue de football professionnel. Ses travaux sont explicitement orientés par la commande présidentielle hâtive d'une fusion au moins partielle des écoles de service public, dont l'Ecole nationale de la magistrature (ENM).

Dès l'origine, le Syndicat de la magistrature a vivement contesté un projet qui entendait diluer et soumettre la culture de l'indépendance développée à l'ENM dans une « culture de l'Etat », faisant mine d'ignorer que le rôle du magistrat est bien de protéger les libertés, y compris contre l'Etat.

Après notre audition par la mission avant l'été, les premiers retours que nous avons eus, notamment à l'occasion d'une entrevue récente avec Frédéric Thiriez, sont déconcertants et témoignent qu'il est moins question d'aboutir à un projet sérieux que de sauver la face en proposant coûte que coûte quelque chose qui puisse complaire au slogan présidentiel d'une « grande école de service public ». Quitte à flirter avec l'absurde et à s'enfoncer dans la démagogie.

En l'état des pistes – indigentes – qui nous ont été communiquées, il serait ainsi question de faire rentrer l'ENM de force dans le cadre d'un « tronc commun » d'une durée d'un an, comportant notamment des stages et enseignements tous aussi baroques, superficiels et hors de propos les uns que les autres, ou dont le sens exact n'apparaît pas clair (« travaux en groupe : 3 semaines », « leadership », « stage usager », « gestion de crise », « préparation militaire »...).

Ce dernier exemple mérite qu'on s'y arrête un instant : il s'agit de faire débiter la formation des magistrats par un « service national » de deux mois composé pour moitié d'une « préparation militaire » et pour moitié d'une période d'« encadrement des jeunes du service national universel (SNU) ». Personne n'a-t-il donc perçu le contresens que constitue, au regard de l'indépendance de la justice, le symbole de magistrats qui entreraient dans le métier en marchant au pas ?

Ces enseignements communs s'articuleraient en deux phases, l'une générale concernant l'ensemble des écoles de la Haute fonction publique et l'autre spécialisée de six mois, commune aux élèves de l'ENM, de l'Ecole nationale supérieure de la police et de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, qui suivraient ainsi la « filière justice et sécurité ». A se demander quelle philosophie primerait sur l'autre : la sécurité ou la justice ?

Comme il n'est pas envisagé d'allonger la scolarité à l'ENM, nous posons la question, à ce jour sans réponse, du sort des enseignements actuellement dispensés qui sont jugés - semble-t-il - suffisamment inutiles pour les supprimer : envisage-t-on de réduire la durée du stage juridictionnel à

6 mois au lieu d'un an ? De supprimer 6 mois sur les 7 de scolarité initiale concernant les apprentissages nécessaires pour exercer chaque fonction ?

Notre première réaction sera de rire de ces travaux, qui ne méritent probablement pas mieux. Nous restons néanmoins particulièrement vigilants, certaines lubies pouvant parfois avoir une surprenante résistance au ridicule.